



## TRIPTYQUES, RÉSIDENCES D'ARTISTES DANS LES LYCÉES ET CFA NORMANDS

### Quel est l'objectif :

La Région et la DRAC de Normandie lancent, en partenariat avec les autorités académiques, un appel à projets auprès des structures culturelles, des équipes artistiques et des structures éducatives, pour la mise en place de triptyques, parcours artistiques et culturels destinés aux lycéens, apprentis.

L'ambition de ces parcours est de permettre à des jeunes de découvrir et de prendre part à une démarche de création artistique. A cette fin, ils s'appuient sur le travail d'artistes en résidence au sein d'un établissement scolaire, désireux de partager avec les élèves leur démarche de création, de recherche ou d'expérimentation. Autour de cette résidence, les artistes et la structure culturelle proposent des actions culturelles pour les élèves, envisagées comme des temps d'ouverture, de réflexion et d'expression. Ces actions peuvent prendre des formes très variées, inattendues, innovantes

Les triptyques sont co-construits par un trinôme composé d'une structure éducative (lycée public, lycée privé, Centre de Formation des Apprentis, Maison Familiale et Rurale, UFR ou école d'art), d'une structure culturelle et d'une équipe artistique. Ils sont conçus pour un ensemble de classes (deux classes minimum) pendant trois années de scolarité consécutives (soit de la seconde à la terminale pour les lycéens). Suite au lancement du dispositif en 2017/2018, cinq nouveaux triptyques seront financés sur l'ensemble des cinq départements normands pour l'année 2018/2019.

### Qui sont les bénéficiaires :

Structures culturelles et/ou équipes artistiques professionnelles (personne morale) engagées dans des projets culturels en Normandie, et reconnues pour leur travail de création et de diffusion et de médiation ou de valorisation du patrimoine. Les structures culturelles, artistes ou professionnels de la culture doivent attester d'une activité professionnelle en cours inscrite dans le cadre réglementaire en vigueur. Les artistes qui interviennent doivent témoigner d'une activité récente de création diffusée dans des lieux professionnels.

### Caractéristiques de l'aide :

La subvention attribuée par la Région en partenariat avec la DRAC est plafonnée à 20 000 € par an, pendant trois ans, représentant au maximum 80% du coût total du projet.

La subvention pourra être renouvelée deux années supplémentaires, sous réserve de la présentation d'un bilan justifiant de l'engagement effectif du parcours, et du dépôt d'une nouvelle demande de subvention.

A terme, le montant consacré à un triptyque s'élève au maximum à 60 000 €.

### Modalités de paiement :

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

### Modalités d'instruction et d'attribution :

**Attention : Ce dispositif n'accompagnera pas de nouveaux projets en 2019/2020. Il est ouvert uniquement aux structures ayant initié un projet en 2017/2018 ou en 2018/2019.**

**La présentation de candidatures pour des projets en reconduction est ouverte du 15 janvier au 15 mai 2019.**

## Contact

---

Noémie Cortebeeck  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service Spectacle vivant, formation, emploi, action culturelle  
noemie.cortebeeck@normandie.fr

- [Triptyques, résidences d'artistes dans les lycées et CFA normands](#)
  - [Regards, parcours de médiation artistique et culturelle](#)
-